



## **Boycott de la CGT-SM au CSA Ministériel du 23 février 2023**

Depuis maintenant plusieurs semaines, des milliers d'employés, de salariés et de fonctionnaires se mobilisent pour dénoncer le projet de réforme des retraites profondément injuste.

Nous appelons nos collègues à amplifier la mobilisation pour obtenir le retrait définitif de ce texte ! Notre force est notre nombre, notre solidarité est notre détermination. Les prochaines échéances des 07 et 08 mars prochain constitueront un tournant majeur dans la contestation : elles restent indispensables pour nous faire gagner deux années de retraites !

C'est en ce sens que la CGT-SM avait déjà appelé de ses vœux au boycott de l'ensemble des instances pour manifester notre mécontentement et ainsi revendiquer :

- Le retrait du projet MACRON-BORNE qui reporte à 64 ans l'âge de départ à la retraite ;
- Le maintien de tous les régimes de retraite avec amélioration des dispositions actuelles ;
- Le retour à la retraite à 60 ans et à taux plein ;
- L'indexation des pensions sur l'évolution des prix et des salaires ;
- L'augmentation des traitements et l'intégration des primes dans le calcul de la retraite ;
- Une politique volontariste d'égalité salariale femmes-hommes, améliorant la retraite des femmes et abondant les ressources des régimes. Ce sont les salaires qu'il faut augmenter, pas l'âge de la retraite !

Le premier CSA a été placé sous le signe de la continuité, entretenant un simulacre de dialogue social où l'administration a de nouveau démontré toute la considération portée aux votes des organisations syndicales et à l'objet de cette instance en passant en force. Le second ne s'annonce pas sous de meilleurs auspices.

Convoquer la délégation CGT-SM à une réunion de travail sur les états généraux en

même temps qu'un CSA Ministériel dont l'ordre du jour est presque aussi long que le décret de déport de notre ministre ne dévoile que mieux le mépris porté aux OS.

Avec 11 textes soumis au vote des organisations professionnelles, il faudrait aller vite, voire se précipiter pour tout traiter. Or le CSA n'est pas la chambre d'enregistrement du pouvoir exécutif, sa réunion n'est pas une formalité administrative !

**Parce que nos mandats nous engagent, nous refusons, dans ces conditions, de jouer les seconds rôles d'une parodie de dialogue social !**

Pour toutes ces raisons, la CGT-SM ne siègera pas au CSA Ministériel du 23 février 2023.

Montreuil, le 22 février 2023

CGT-PJJ : 01 55 82 84 67 – fax : 01 55 82 84 68 – [cgtpjj@hotmail.com](mailto:cgtpjj@hotmail.com)  
Chancelleries et SJ - CGT: 01 44 32 58 60 – fax : 01 46 33 26 98 – [synd-cgt-acsj@justice.fr](mailto:synd-cgt-acsj@justice.fr)  
La CGT Pénitentiaire : 01 55 82 89 67 – fax : 01 55 82 89 68 – [ugsp@cgt.fr](mailto:ugsp@cgt.fr)  
La CGT insertion probation : 01 55 82 89 71 – [spip.cgt@gmail.com](mailto:spip.cgt@gmail.com)  
Syndicat de la Magistrature : 01 48 05 47 88 - [contact@syndicat-magistrature.org](mailto:contact@syndicat-magistrature.org)